



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 9 février 2023

Le neuf février deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 3 février 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 13- Votants : 16

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mme Françoise MÉNARD, Mr Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Richard LOPEZ, M. Vincent CAILLÉ et M. Sébastien BESSON

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU), M. Stéphane ENTÈME (pouvoir donné à M. Benoît COUTEAU), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à M. Vincent CAILLÉ)

Secrétaire de séance : M. Christian MAILLARD

2023-02-09-003 – AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

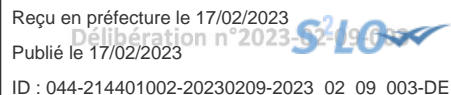
Considérant ce qui suit :

Afin de financer le projet d'aménagement et de renaturation de la Place de l'Eglise, il convient de solliciter la subvention DSIL dans le cadre de l'amélioration de la qualité du cadre de vie au sein de la commune.

En effet, ce projet doit permettre d'améliorer de manière significative le centre-bourg de la commune de Monnières en créant une Place de l'Eglise végétalisée et un lieu de vie pour les Monniérois.

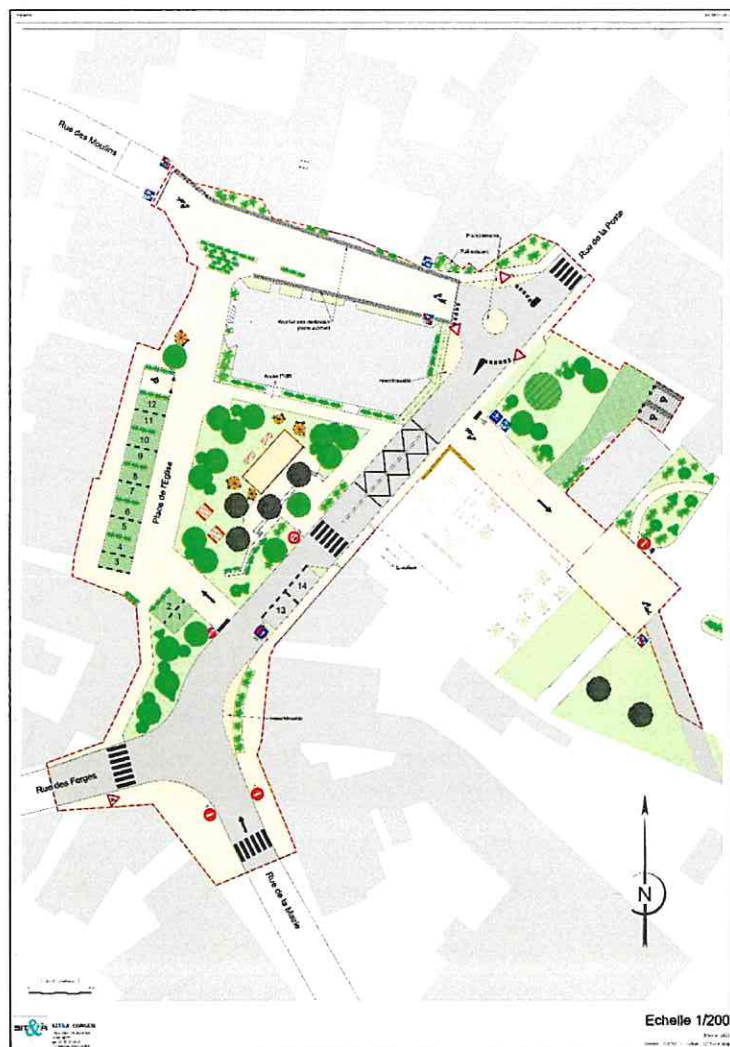
Le coût estimatif du projet est le suivant :

Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Maitrise d'œuvre	18 000,00 €
SPS	6 000,00 €
Levé topographique et géodétection	3 607,00 €
Travaux	225 000,00 €
Coût HT	252 607,00 €



Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financiers	Base subventionnable	Montant de la subvention HT	Indiquer si sollicité ou acquis	Taux de subvention
DSIL	80%	173 250,00 €	sollicité	68,58%
Conseil départemental (renaturation)		15 960,00 €	sollicité	6,32%
Autres (Agence de l'eau)	33€/m ² désimperméabilisé	12 540,00 €	sollicité	4,96%
Sous-total		201 750,00 €		
Autofinancement		50 857,00 €		20,13%
Coût HT		252 607,00 €		100,0%





Il est proposé au conseil municipal, de demander une subvention DSIL pour l'aménagement de la place de l'Église pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'aménagement de la place de l'Église estimé à 252 607 € HT,
- APPROUVE le plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Christian MAILLARD

Le Maire
Benoît COUTEAU